



Séance du 12 mars 2024

Date d'affichage : 5 mars 2024

Date de convocation 5 mars 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° : 24/03/14

Nombre de conseillers en exercice : 67

Quorum : 34

Présents : 49

Pouvoirs : 2

Votants : 51

Vote : à l'unanimité des membres présents

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 mars, les membres du Conseil municipal de la commune de Souleuvre en Bocage légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Souleuvre en Bocage à 20h30, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Alain DECLOMESNIL, maire de la commune.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	A donné pouvoir à		Présent	Absent	Excusé	A donné pouvoir à
ALLAIN Annick	X				LECHERBONNIER Alain	X			
AMAND Pierre		X			LEFRANCOIS Denis	X			
BECHET Thierry	X				LEPETIT Sandrine	X			
BEHUE Nicole	X				LEROY Stéphane		X		
BERTHEAUME Christophe	X				LEVALLOIS Marie-Line	X			
BRIERE Aurélien		X			LHULLIER Nicolas		X		
BROUARD Walter	X				LOUVET James	X			
CATHERINE Pascal	X				MARGUERITE Guy	X			
CHATEL Richard	X				MARIE Sandrine		X		
CHATEL Patrick	X				MAROT-DECAEN Michel	X			
DECLOMESNIL Alain	X				MARTIN Éric	X			
DELIQUAIRE Regis	X				MARTIN Nadège			X	
DESCURES Séverine		X			MARY Nadine	X			
DESMAISONS Nathalie	X				MASSIEU Natacha			X	BERTHEAUME Christophe
DUCHEMIN Didier	X				MAUDUIT Alain	X			
DUFAY Pierre	X				METTE Philippe		X		
ESLIER André	X				MOISSERON Michel			X	
FALLOT DEAL Céline	X				MOREL Christiane	X			
GUILLAUMIN Marc	X				ONRAED Marie-Ancilla			X	
HAMEL Pierrette	X				PAYEN Dany	X			
HARDY Laurence	X				PELCERF Annabelle		X		
HARDY Odile	X				PIGNE Monique	X			
HERBERT Jean-Luc	X				POTTIER Mathilde		X		
HERMON Francis	X				RAULD Cécile	X			
HULIN-HUBARD Roseline	X				ROGER Céline	X			
JAMBIN Sonja			X	LEPETIT Sandrine	SAMSON Sandrine	X			
JAMES Fabienne	X				SANSON Claudine	X			
JOUAULT Serge	X				SAVEY Catherine	X			
LAFORGE Chantal	X				THOMAS Cyndi		X		
LAFOSSE Jean-Marc	X				TIEC Roger	X			
LAIGNEL Edward	X				VANEL Amandine			X	
LE CANU Ludovic		X			VINCENT Didier		X		
LEBASSARD Sylvie	X				VINCENT Michel	X			
LEBOUCHER Chantal	X								

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° : 24/03/14

Délibération n° 24/03/14	Tarifs restauration scolaire à partir de la rentrée 2024-2025 (présenté par Mme Sandrine LEPETIT)
-----------------------------	---

Vu les articles R.531-52 & R531-53 du Code de l'Education,

Considérant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Monsieur le Maire rappelle que, sur le territoire communal, plusieurs systèmes coexistent sur les différents sites scolaires en matière de gestion du service de restauration scolaire :

- Préparation des repas sur place par la collectivité : service en place sur les écoles du Petit Prince, des Sources et du Courbençon
- Fourniture en liaison chaude des repas par le Collège du Val de Soulevre : service en place sur l'école « Arc-en-ciel »
- Fourniture en liaison chaude des repas par une société : service en place sur l'école de La Fontaine au Bey

Afin de tenir compte des coûts de revient de la restauration scolaire sur chaque site, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des repas à partir de la rentrée scolaire 2024-2025 de la façon suivante :

-Tarif enfant : 4.00 € / repas

-Tarif adulte : 5.30 € / repas

-Tarif enfant majoré : 5.30 € / repas (absence d'inscription préalable selon les dispositions prévues par le règlement intérieur des services périscolaires).

Monsieur le Maire précise que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 et le resteront jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération ne vienne les modifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De fixer** les tarifs des repas à partir de la rentrée scolaire 2024-2025 comme proposés ci-dessus,
- **D'acter** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 et le resteront jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération ne vienne les modifier.

D'une manière plus générale, **charge** le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire
Alain DECLOMESNIL



La secrétaire de séance
Chantal LAFORGE

